



tracter une caravane

Par **mc-chris**, le **28/06/2019** à **14:59**

Bonjour,

J'ai un grand scénic 2 dci 150cv d'un poids de : F1 2200 , F2200 , F3 3050 , G 1605 , G1 1530 , je souhaiterais savoir avant d'acheter une caravane pesant 1700 kg si avec mon scénic je pourrai tracter celle-ci sachant que j'ai passé le stage B96 .je vous remercie de répondre car j'ai vu le concessionnaire Renault , la gendarmerie nationale , mon assurance de mon véhicule , le vendeur de caravanes et tous mon donné une réponse différente aux questions que je leur ai posées.

Merci.

Les formules de politesse sont obligatoires selon la charte de ce forum, faute de quoi l'ensemble de la discussion peut être supprimé, effacé, sans préavis. Les bénévoles qui vous lisent et vous répondent ont droit à ce minimum à titre de respect envers eux.

Par **Lag0**, le **28/06/2019** à **16:02**

[quote]

je souhaiterais savoir avant d'acheter une caravane pesant 1700 kg[/quote]

Bonjour,

C'est quoi ces 1700kg ? Le PTAC ou le PTC de la remorque ?

Sinon, je crains que ce ne soit pas possible.

Votre PTRV est de 3050kg. Si la remorque fait 1700kg, il reste $3050-1700=1350$ kg pour le véhicule. Or celui-ci fait déjà 1530kg à vide, donc plus que ce que lui laisse le poids de la remorque...

Par **mc-chris**, le **28/06/2019 à 20:53**

1700 kg c'est le poids total de la caravane .merci d'avoir répondu

Par **kataga**, le **30/06/2019 à 00:23**

Bonjour Lag0

[quote]

C'est quoi ces 1700kg ? Le PTAC ou le PTC de la remorque ?

[/quote]

PTC ? ça veut dire quoi ?

Par **Lag0**, le **30/06/2019 à 08:28**

Bonjour KATAGA,

Le PTC c'est le poids total en charge, donc le poids réel d'un véhicule. Le PTAC c'est le poids total autorisé en charge, donc le PTC maximal autorisé.

Par **kataga**, le **30/06/2019 à 11:30**

Bonjour Mc Chris,

[quote]

1700 kg c'est le poids total de la caravane[/quote]

? toujours un peu la même question que Lag0 parce que votre réponse, elle n'est pas très claire :

ça veut dire quoi, pour vous, "le poids total de la caravane" ?

poids total à vide ? ou PTAC ?

Il faudrait que vous nous donniez les deux non ?

Merci d'être précis SVP

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019** à **14:21**

Bonjour

Compte tenu que la destination première d'une caravane n'est pas d'être chargé pour transporter comme par exemple une remorque, on peut aisément en déduire que c'est le poids total.

Par **kataga**, le **30/06/2019** à **18:43**

Possible que PTAC = poids à vide = 1700 kg, mais je n'ai pas spécialement envie de "déduire" quoi que ce soit ... alors que ce n'est pas notre rôle ...

La caravane doit bien avoir une carte grise avec des chiffres ... précis ...

Il faudrait simplement que MC Chris se renseigne auprès du vendeur et fournisse des chiffres précis ... plutôt que nous donner un chiffre à la louche et approximatif sans aucun détail ... et sans préciser ce qu'il représente ...

Je ne pense pas qu'il soit interdit de mettre des sacs, des valises, vélo, etc .. dans une caravane ...

Sur un forum spécialisé, on attend des questions et réponses précises et pas des supputations et des approximations

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019** à **18:53**

On peut alors à quoi bon passer le stage B96, ou un permis EB si on ne sait pas faire les calculs.

Le permis EB et l'adaptation européenne soit le B96 a justement été mis en place pour les caravanes.

Trop de conducteurs n'ayant aucune expérience en la matière se retrouve comme c'est la cas ici, à tracter des caravanes de plusieurs mètres de long.

Mais accessoirement, on peut toujours utiliser sa caravane pour transporter 1M3 de béton sec

:-) .

Le calcul de Lago est le bon.

Par **kataga**, le **30/06/2019** à **19:09**

Le calcul de Lag0 est bon si et seulement si PTAC de la caravane = Poids à vide = 1700 kg ...

Ce n'est pas le calcul de Lag0 qui est en cause, mais le chiffre de 1.700 kg fourni de façon tout à fait désinvolte par Mc-chris ...et le postulat qui va avec ... celui que vous énoncez ... et qui me paraît pour le moins douteux ...

Montrez nous une carte grise de caravane pour qu'on puisse juste vérifier vos affirmations ... quelque peu péremptoires ...

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019** à **21:48**

Une simple remorque double essieux pèse déjà une tonne.

Le poids à vide et le PTAC d'une caravane ne doit pas changer de beaucoup, pour un usage "normal".

Au final, le demandeur n'a même pas donné de précisions, car j'imagine qu'il ne possède pas cette caravane et qu'il n'a pas été correctement renseigné.

Les informations figurent sur la plaque de l'engin tracté.

On peut donc apprécier la qualité de la formation du stage B96.

Ce ne serait pas le premier qui laisse sa remorque de côté avec une convocation pour défaut de permis.

Par **kataga**, le **01/07/2019** à **04:45**

Bonjour,

Le mieux et le plus fiable serait sans doute d'avoir les valeurs qui figurent sur la carte grise de la caravane.

La plaque semble être un machin assez approximatif, si j'en crois ce que je lis ici, certaines

plaques ne mentionnant d'ailleurs pas le poids à vide alors que d'autres le mentionne, la différence avec le PTAC étant de environ 150 kg:

<http://www.forumeribatouring.com/viewtopic.php?f=34&t=181&start=250>

ici, une caravane dont le PTAC est de 2000 kg et le Poids à vide est de 1791 kg soit environ 210 kg d'écart ... et donc environ 10% :

<https://www.leboncoin.fr/caravanning/1610910566.htm/>

ici une caravane de soit-disans 1400 kg de PTAC et 1100 kg de poids à vide (soit environ 20% de moins)

<https://www.leboncoin.fr/caravanning/1626534216.htm/>

Pour revenir au cas de Chris-MC, ça pourrait éventuellement passer mais à condition sans doute qu'il roule pratiquement sans passagers ni bagages ... et que le poids à vide de la caravane figurant sur la carte grise soit de 20% inférieur au PTAC ... et ça, lui seul pourrait nous le dire ...

$1530 + 1340 = 2870 \text{ kg}$

$3050 - 2870 = 180 \text{ kg de charge utile ..}$

Le B96 est nécessaire ...puisque le total des PTAC est de 3900 ..

Par **BrunoDeprais**, le **01/07/2019** à **08:33**

Bonjour

L'idéal est que le demandeur donne les informations de la plaque de tare de la caravane et le tour est joué :-)

Par **kataga**, le **02/07/2019** à **06:05**

Bonjour,

Oui, ou bien celles de la carte grise ... peu importe ... ça revient au même, du moins en principe ... du moins sur les plaques récentes, car sur les anciennes caravanes les plaques de tare étaient apparamment assez ollé ollé ...

Par **Lag0**, le **02/07/2019** à **06:35**

Bonjour,

La plaque de tare n'est pas obligatoire pour une caravane (contrairement aux remorques), ce qui explique sûrement cela...